



JANVIER-FÉVRIER 2012

Le Président, Hervé Schiavetti, le Comité syndical, le Conseil de Parc, le Conseil scientifique et d'éthique, le directeur, Didier Olivry et toute l'équipe du Parc naturel régional de Camargue vous souhaitent une bonne et heureuse année 2012.



sommaire

- Lancement du Document d'objectifs pour le site « Rhône aval » p. 2
- Une charte pour la gestion des sites Ramsar français p. 3
- Le programme d'actions du Contrat de delta Camargue approuvé localement p. 3
- Les sorties-nature du Parc p. 4
- Programme culturel du Musée de la Camargue Février 2012 p. 4



Journées mondiales des zones humides 2012 « Le tourisme dans les zones humides : Une expérience unique »

Semaine du 28 janvier au 5 février, en Camargue, dans les Alpilles et en Pays d'Arles

Etangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables, ... Chaque année les zones humides ont leur journée mondiale, le 2 février, jour de l'anniversaire de la convention pour les zones humides, appelée « Convention de Ramsar ».

Cette année elles ont pour thème « Le tourisme dans les zones humides : une expérience unique ».

A cette occasion, du 28 janvier au 5 février, le domaine de la Palissade, les Marais du Vigueirat, le Parc naturel régional des Alpilles, le Parc naturel régional de Camargue, la Réserve nationale de Camargue, le

Syndicat mixte pour la protection de la Camargue gardoise et la Tour du Valat se mobilisent pour vous proposer des animations : sorties nature, conférences, expositions, ateliers créatifs..., qui permettront à chacun d'en savoir plus sur ces milieux aujourd'hui menacés.

Portes ouvertes à la Tour du Valat dimanche 29 janvier 2012.

Tout le programme sur www.pole-lagunes.org ou www.parc-camargue.fr

Pour en savoir plus sur la convention de Ramsar www.ramsar.org





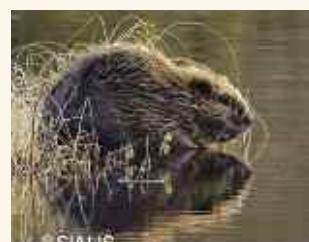
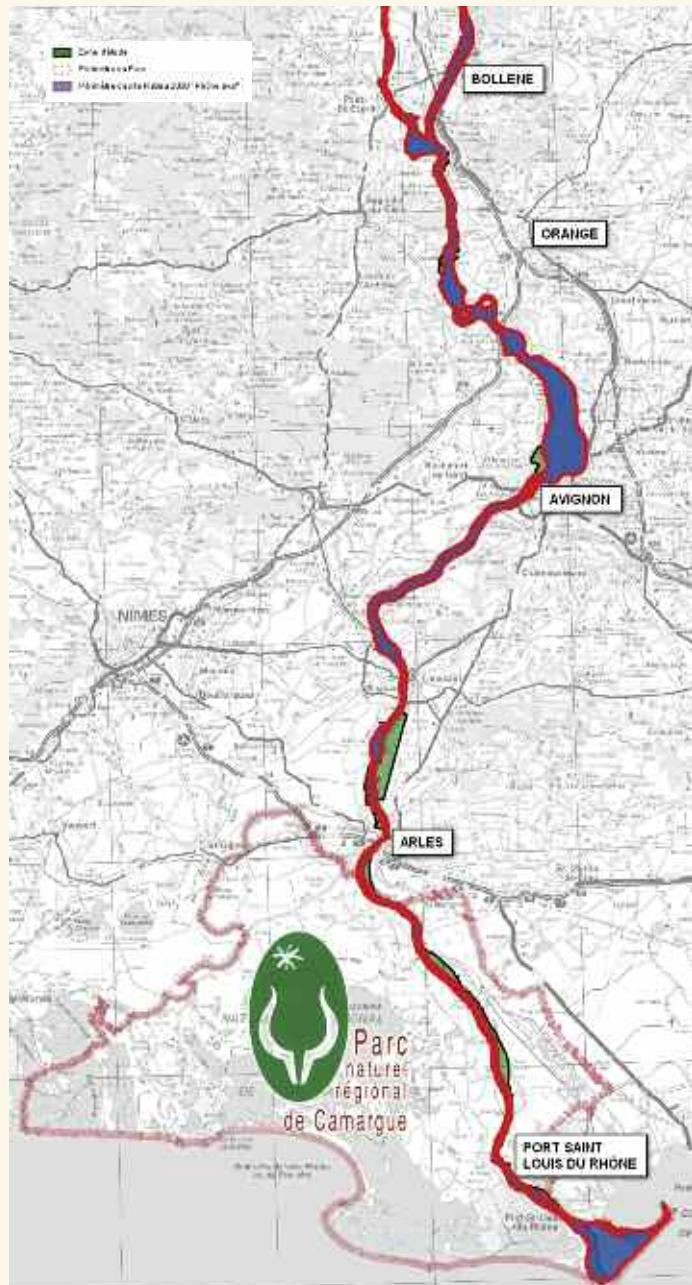
Lancement du Document d'objectifs pour le site « Rhône aval »

Le Parc naturel régional de Camargue a été désigné pour conduire la réalisation du document d'objectifs du site « Rhône aval » s'étendant de Donzère-Mondragon à la mer. Le premier comité de pilotage local (COPIL) de ce site a eu lieu le 29 novembre dans la salle municipale de Beaucaire afin de lancer le début des opérations.

Le site a été désigné au titre de la Directive européenne « Habitats Faune et Flore » pour la présence d'espèces et d'habitats importants au niveau communautaire. Neuf habitats sont présents sur la zone d'étude : repartis à part égale dans les ripisylves (forêts riveraines des cours d'eau), les rivières et les zones humides. Dix-sept espèces animales ont d'ores et déjà été inventoriées : une tortue (la cistude d'Europe), deux insectes (le Grand capricorne et la Lucane cerf-volant), un mammifère (le castor), quatre chauves-souris (Grand Murin, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Petit Murin) ainsi que neuf poissons (Alose feinte, Barbeau méridional, Blageon, Bouvière, Chabot, Lamproie de rivière, Lamproie marine, Loche de rivière et le Toxostome). Deux autres espèces probablement présentes, ayant un fort intérêt pour le patrimoine européen, seront également à rechercher : la Loutre et le Triton crêté.

Le but du premier comité de pilotage était de présenter aux nombreux acteurs présents la démarche Natura 2000 ainsi que d'exposer les méthodologies choisies pour les études à réaliser. Des réunions thématiques sur les aspects écologiques et socio-économiques auront lieu afin de mieux préciser tous les enjeux du site. La participation des acteurs locaux à ces réunions sera la bienvenue.

Contact : *Laura Dami, chargée de mission Natura 2000, Rhône-Aval, 04 90 97 10 40*



Triton crêté mâle © B. Adam (Biotope) ;
Murin © J.-M. Bompar ;
Alose feinte © MRM ;
Cistude ;
Castor © SIALIS.

Une charte pour la gestion des sites Ramsar français

La Ministre de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du Logement, Nathalie Kosciusko-Morizet, le Secrétaire général de la Convention Ramsar, Anada Tiéga et Hervé Schiavetti pour le Président de l'association Ramsar France ont signé mardi 15 novembre au Mas de Peint en Camargue cette charte visant à définir la coopération entre l'Etat et l'Association Ramsar France pour la gestion durable et partenariale des zones humides d'importance internationale.

Plus de 200 personnes, venues de toute la France métropolitaine et d'outre-mer à l'occasion du 3^{ème} séminaire des animateurs de sites Ramsar, étaient présentes lors de cette signature qui s'inscrit dans le cadre des 40 ans de la Convention de Ramsar.



Ces journées ont aussi été l'occasion d'honorer l'action de Luc Hoffmann pour la préservation des zones humides. © Hervé Hôte / Tour du Valat



© Hervé Hôte / Tour du Valat

Cet événement a été en quelque sorte un retour aux sources, puisque c'est en Camargue que fut lancé le premier appel à rédiger une convention internationale sur les zones humides, lors de la première conférence internationale sur ces milieux prodigues et menacés, organisée par Luc Hoffmann, fondateur de la Tour du Valat, en novembre 1962.

Neuf ans plus tard, la convention de Ramsar voyait le jour dans la ville du même nom en Iran sur les rives de la mer Caspienne.

En 1986, la France adhérait à cette convention et désignait la Camargue comme premier site « Ramsar », reconnaissant ainsi la valeur universelle du delta du Rhône et de la relation que les hommes ont su y nouer avec la nature.

Contact : *Muriel Cervilla, Chargée de communication, 04 90 97 19 89 / 06 21 87 00 32*



Le programme d'actions du Contrat de delta Camargue approuvé localement

Le 25 octobre dernier, sous la présidence de Hervé Schiavetti, s'est tenue au Parc une réunion du Comité de delta essentielle pour l'avenir de la gestion de l'eau de l'île de Camargue. Les acteurs du territoire (élus, services de l'Etat, associations, socioprofessionnels, ...), constituant ce Comité ont approuvé le dossier définitif du Contrat de delta Camargue insulaire, en préparation depuis plusieurs années. Ce document définit un programme de plus de soixante actions portant sur les différents aspects de la gestion de l'eau en Camargue : gestion quantitative, réduction des pollutions domestiques et agricoles, préservation et restauration des milieux aquatiques, gestion du littoral et du milieu marin, connaissance et suivi, sensibilisation du public, organisation des acteurs, ... * Des études, travaux, actions de communication, etc., seront ainsi programmées pour 6 ans sur le périmètre terrestre et marin du Contrat, pour un montant total de plus de 20 millions d'Euros.

A la suite de cette validation, le Parc a saisi les services de l'Etat et le comité de bassin

Élaboration du Dossier définitif du Contrat de delta réalisée avec le concours financier de :



Rhône Méditerranée (Lyon) pour qu'élus et techniciens du Parc présentent le dossier définitif afin d'obtenir l'agrément officiel du Contrat de delta. La rencontre devrait intervenir en avril prochain. Cet agrément permettra la mobilisation des financements des partenaires du programme (Agence de l'eau, Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Etat, Europe, ...). Une cérémonie sera organisée pendant l'été 2012 pour la signature du Contrat de delta par chacun des maîtres d'ouvrages et partenaires financiers. Vous trouverez plus d'informations dans le prochain numéro de la « Lettre d'information du Contrat de delta », sur le site internet du

Parc, ou sur le site national « Gest'eau »

<http://gesteau.eaufrance.fr/contrat/delta-de-la-camargue>

* Les actions de prévention et / ou de protection contre les inondations ne sont pas intégrées au Contrat de delta car elles font l'objet d'un programme spécifique d'intervention dans le cadre du Plan Rhône.

Contact : *Marie Granier, chargée de mission eau au Parc de Camargue, 04 90 97 10 40*



Les sorties-nature du Parc

Dimanche 29 janvier de 10h à 17h

► *L'étang du Galabert, une sortie nature entre mer et lagune*
Cette visite permet de découvrir un système de lagunes et de comprendre les relations entre la formation des paysages et le développement des activités humaines au fil du temps.
Comment derrière un « paysage sauvage » peut se cacher une activité humaine intense. (Boucle d'environ 13 km)

Dimanche 19 février de 13h à 17h

► *Le They de Roustan, la rencontre du grand Rhône et de la mer Méditerranée.*
Cette balade permet de comprendre l'importance du Rhône à travers les âges et l'impact du développement économique et de l'évolution des usages sur le milieu naturel.
(Boucle d'environ 6 km)

*Chaque sortie est payante au prix de 7 euros/adulte et gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans.
Les réservations sont obligatoires et s'effectuent au Parc auprès de Josy Portes au 04 90 97 19 72
(clôture des inscriptions 1 semaine avant la date des animations).*

Programme culturel du Musée de la Camargue Février 2012

Après sa période de fermeture annuelle
au public en janvier,
le Musée de la Camargue rouvre ses portes
le 1^{er} février et vous convie à un

Ethno Bistrot !

*Au fil du temps...
« Du Museon camarguen au Musée de la Camargue »*

Mardi 7 février à partir de 19h

Informations pratiques :

Fermé en janvier.
Le musée est fermé le mardi toute l'année.
Du 1^{er} février au 31 mars et du 1^{er} octobre au 31 décembre :
ouverture de 10h à 12h30 et de 13h à 17h.

DU 1^{er} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE :
ouverture de 9h à 12h30 et de 13h à 18h.
Tarifs : 4,50€ tarif plein - 3€ tarif réduit. Gratuité - 18 ans, habitants du Parc (les Arlésiens, les Port Saint Louisiens et les Saintois), demandeurs d'emploi, enseignants, journalistes, guides touristiques et accompagnants de personne handicapée.

Renseignements :

Musée de la Camargue - Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles
Tél 04 90 97 10 82/Courriel musee@parc-camargue.fr

19h-20h15 : « La biasse du gardian »

Assiettes découverte de produits du terroir sur réservation (15€)

20h30-21h30 : Du Museon camarguen de 1977 au Musée de la Camargue de demain.

Par **Jean-Claude Duclos**, Conservateur honoraire du musée dauphinois et co-concepteur du Museon camarguen, et **Estelle Rouquette**, Conservatrice du Musée de la Camargue.

21h30-22h : Discussion avec les participants

Soirée gratuite –Tout public

*Sur réservation au 04 90 97 10 82 ou musee@parc-camargue.fr
(80 personnes max.)*

La soirée sera ponctuée d'intermèdes musicaux.

